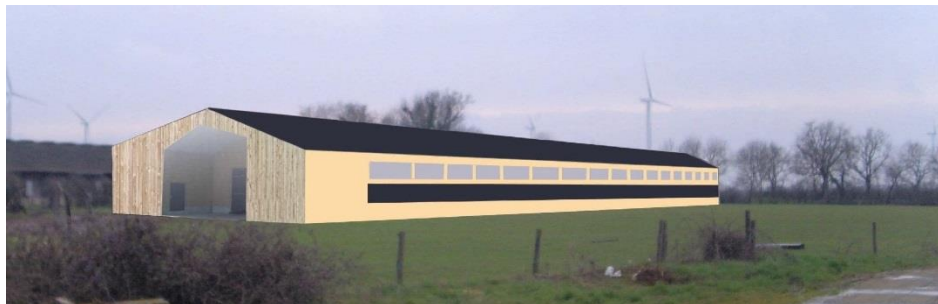


## SCEA LES GRANDES VERSENNES

**Bressuire (79)**

### Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – Élevage de volailles

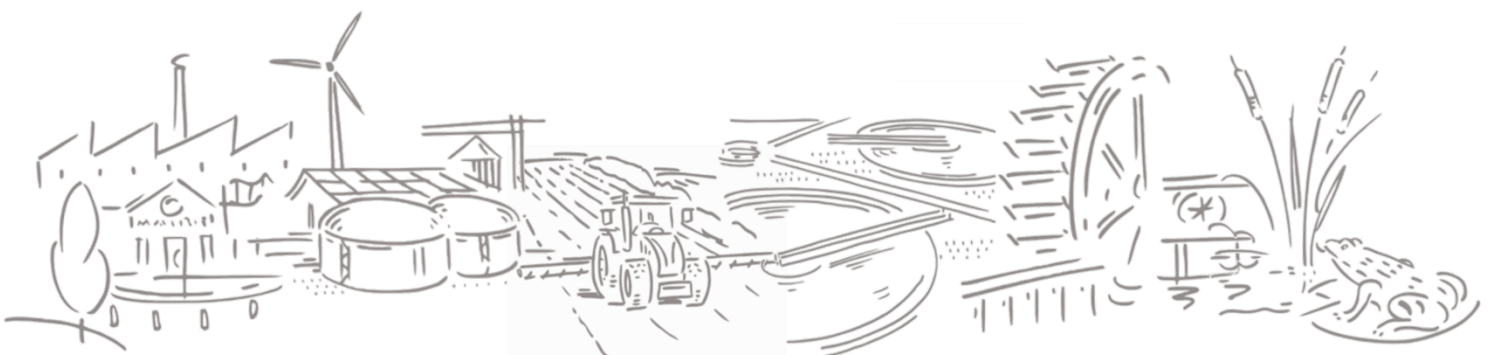
Juin 2018



**Présentation non technique du projet**

**Résumé non technique de l'étude d'impact**

**Résumé non technique de l'étude des dangers**





## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 :    PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET .....</b>	<b>5</b>
<b>I.    PRESENTATION DU DEMANDEUR.....</b>	<b>6</b>
<b>II.    CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>6</b>
II. 1. a. Rubriques de la nomenclature ICPE concernées .....	6
II. 1. b. L'enquête publique .....	8
<b>III.    PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>9</b>
III.1 LOCALISATION .....	9
III.2 MOTIVATIONS PAR RAPPORT AU PROJET .....	11
III.3 SOLUTION DE SUBSTITUTION .....	11
<b>IV.    CARACTERISTIQUES DU PROJET .....</b>	<b>12</b>
IV.1 INSTALLATIONS EXISTANTES .....	12
IV.2 DESCRIPTIF DU NOUVEAU BATIMENT.....	12
IV. 2. a. Caractéristiques .....	12
IV. 2. b. Récapitulatif des animaux du futur bâtiment .....	12
IV.3 CONDUITE DE L'ELEVAGE.....	13
IV. 3. a. Alimentation et abreuvement .....	13
<b>V.    GESTION ET VALORISATION DES EFFLUENTS.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 2 :    RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT.....</b>	<b>17</b>
<b>I.    SYNTHESE DES ENJEUX ET EFFETS MESURES POUR EVITER REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DE L'EXPLOITATION SUR LE MILIEU.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE 3 :    RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>22</b>
<b>I.    IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS.....</b>	<b>23</b>
I.1 POTENTIELS DE DANGERS LIES A L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	23
I.2 POTENTIELS DE DANGERS LIES AUX PRODUITS .....	24
I. 2. a. Dangers liés au stockage de fioul.....	24
I. 2. b. Dangers liés au stockage de gaz.....	24
I. 2. c. Dangers liés aux effluents d'élevage.....	24
I.3 POTENTIELS DE DANGERS LIES AU PROCEDE ET AUX EQUIPEMENTS .....	24
I. 3. a. Dangers liés aux équipements .....	24
I. 3. b. Dangers liés à l'exploitation du site .....	25
<b>II.    REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS .....</b>	<b>25</b>
II.1 RISQUE PRINCIPAL SUR L'EXPLOITATION.....	25
II.2 MESURES POUR REDUIRE CE RISQUE .....	25
<b>III.    ACCIDENTOLOGIE ET RETOUR D'EXPERIENCE .....</b>	<b>25</b>
<b>IV.    ANALYSE DE RISQUES .....</b>	<b>26</b>
<b>V.    MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION MIS EN ŒUVRE.....</b>	<b>27</b>
V.1 MOYENS DE PREVENTION CONTRE L'INCENDIE .....	27
V.2 MOYENS DE PREVENTION CONTRE L'EXPLOSION .....	28
V.3 MOYENS DE PREVENTION CONTRE LA POLLUTION DU MILIEU.....	28
<b>VI.    MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....</b>	<b>29</b>
<b>VII.    CONCLUSION .....</b>	<b>31</b>

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1 : Plan de situation de l'installation .....	9
Figure 2 : Plan des abords de l'installation au 1/2000ème (plan cadastral extrait du permis de construire) .	10
Figure 3 : Prises de vue sur site (photos extraites du permis de construire) .....	10

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 2 : Rubriques concernées de la nomenclature des ICPE.....	6
Tableau 10 : Situation des communes de la zone d'étude vis-à-vis du projet .....	8
Tableau 1 : Risques liés aux équipements .....	25
Tableau 51 : Grille de probabilité (Annexe 1 de l'arrêté du 29/09/2005).....	26
Tableau 52 : Classification des risques sur l'élevage .....	27

# **Chapitre 1 : PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET**

## I. PRESENTATION DU DEMANDEUR

<b>Nom du demandeur :</b>	<b>SCEA LES GANDES VERSENNES</b>
<b>Gérant :</b>	<b>DEBORDE Olivier et Eugénie</b>
<b>Siège social :</b>	10 Le Grand Champ – Noirterre 79300 BRESSUIRE
<b>Téléphone :</b>	0688162080
<b>Statut Juridique :</b>	<b>Société Civile d'Exploitation Agricole</b>
<b>Création :</b>	2013
<b>N° SIRET :</b>	792 946 410 RCS NIORT

## II. CADRE REGLEMENTAIRE

### II. 1. a. Rubriques de la nomenclature ICPE concernées

Le tableau suivant liste les rubriques de la nomenclature des installations classées susceptibles de s'appliquer au site d'exploitation de la SCEA Les Grandes Versennes.

Tableau 1 : Rubriques concernées de la nomenclature des ICPE

N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique et seuils	Caractéristiques sur l'unité	Régime <sup>1</sup>	Rayon d'enquête
3660	<p><b>Elevage intensif de volailles ou de porcs</b></p> <p>1) Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles 2) Avec plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg) 3) Avec plus de 750 emplacements pour les truies</p>	<p><u>Existant</u> :</p> <p>45540 emplacements (1980 m<sup>2</sup>)</p> <p><u>En projet</u> :</p> <p>41745 emplacements (1815 m<sup>2</sup>)</p> <p><u>Total</u> :</p> <p>87285 emplacements (3795 m<sup>2</sup>)</p>	A	3 km
2111	<p><b>Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc. de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques.</b></p> <p>1. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660</p> <p>2. Autres installations que celles visées au 1 et détenant un nombre d'emplacements pour les volailles et gibier à plumes supérieur à 30 000</p>	<p><u>Existant</u> :</p> <p>45540 emplacements (1980 m<sup>2</sup>)</p> <p><u>En projet</u> :</p> <p>41745 emplacements (1815 m<sup>2</sup>)</p> <p><u>Total</u> :</p> <p>87285 emplacements (3795 m<sup>2</sup>)</p>	A	3 km

<sup>1</sup> NC : Non classé (en dessous du seuil de Déclaration)

DC : Déclaration avec Contrôle périodique

E : Enregistrement

A : Autorisation

N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique et seuils	Caractéristiques sur l'unité	Régime <sup>1</sup>	Rayon d'enquête
	3. Autres installations que celles visées au 1 et au 2 et détenant un nombre d'animaux-équivalents supérieur à 5 000			
2160	<p align="center"><b>Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires</b> ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable Volume total de stockage</p> <p>1) Silos plats : a) &gt; 50 000 m<sup>3</sup> (E) b) &gt; 5 000 m<sup>3</sup> mais ≤ 15 000 m<sup>3</sup> (DC)</p> <p>2) Autres installations : a) &gt; 15 000 m<sup>3</sup> (A) b) &gt; 5 000 m<sup>3</sup> mais ≤ 15 000 m<sup>3</sup> (DC)</p>	<p align="center"><i>Stockage d'aliments</i></p> <p align="center"><u>Existant :</u> 1 silo de 10 m<sup>3</sup> 3 silos 18 m<sup>3</sup> <u>En projet :</u> 3 silos de 22 m<sup>3</sup></p> <p align="center"><u>Total :</u> 7 silos, volume total de 130 m<sup>3</sup></p>	NC	--
2910 A	<p align="center"><b>Installations de combustion (fioul domestique, gaz, biomasse, charbon etc.)</b></p> <p align="center"><i>Puissance thermique maximale</i></p> <p>1) supérieure ou égale à 20 MW (A) 2) supérieure à 2 MW mais inférieure à 20 MW (D)</p>	<p align="center"><u>Existant :</u> 1 groupe électrogène : 40 kVA</p> <p align="center"><u>En projet :</u> Remplacement par un groupe électrogène 80 kVA</p>	NC	--
4331	<p align="center"><b>Liquides inflammables de catégorie 2 et 3</b></p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1) ≥ 1 000 T (A) 2) ≥ 100 T mais &lt; 1 000 T (E) 3) ≥ 50 T mais &lt; 100 T (DC)</p>	<p align="center"><i>Fioul : 1,2 T stocké en cuve double paroi</i></p>	NC	-
4718	<p align="center"><b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2</b></p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant :</p> <p>1) ≥ 50 T (A) 2) ≥ 6 T mais &lt; 50 T (DC)</p>	<p align="center"><u>Existant :</u> <i>Stockage de gaz :</i> 3 X 1,75 T <u>En projet :</u> 2 cuves de 1,7 T</p> <p align="center"><u>Total :</u> 8,65 T</p>	DC	-

## II. 1. b. L'enquête publique

Les communes concernées par l'enquête publique, sont « *celles concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et, au moins, celles dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève* ».

Ainsi, d'après les rubriques citées dans le paragraphe précédent, **le rayon de l'enquête sera de 3 km** autour des limites de l'installation. A l'intérieur de ce rayon, 5 communes sont concernées : Bressuire, Argentonay, Coulonges-Thouarsais, Luché-Thouarsais et Geay. Ces communes sont figurées sur Carte 1 : Plan de situation au 1 : 25 000ème.

Dans ces 5 communes, il sera procédé à l'affichage de l'avis d'enquête publique, prévu à l'article R.123-11 du Code de l'environnement.

L'ensemble de ces communes sont présentées dans le Titre II, chapitre 1 du dossier de demande d'autorisation environnementale.

**Tableau 2 : Situation des communes de la zone d'étude vis-à-vis du projet**

	Département	Commune concernée par le site d'élevage	Commune du rayon d'enquête publique de 3 km
Bressuire	Deux-Sèvres- 79	X	X
Argentonay			X
Coulonges-Thouarsais			X
Luché-Thouarsais			X
Geay			X



### III. PRESENTATION DU PROJET

#### III.1 Localisation

L'élevage de la SCEA Les Grandes Versennes se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres (79), sur la commune de Bressuire. Le site d'exploitation est accessible depuis la D157 (Deux-Sèvres) depuis le lieu-dit de Noirterre. Une route mène ensuite au lieu-dit Grand-Champ, au nord duquel se trouve l'élevage.

La carte ci-après localise l'élevage sur la parcelle cadastrale n°73 de la commune de Bressuire, d'une surface totale de 10 450 m<sup>2</sup>. Comme le montre les photos ci-après, le site destiné au futur bâtiment est une parcelle agricole entourée de haies bocagères. 3 maisons sont présentes dans un rayon de 300 m autour de l'exploitation, il s'agit :

- De l'habitation d'Olivier Deborde, gérant de la SCEA Les Grandes Versennes,
- Des habitations de deux tiers.

Figure 1 : Plan de situation de l'installation

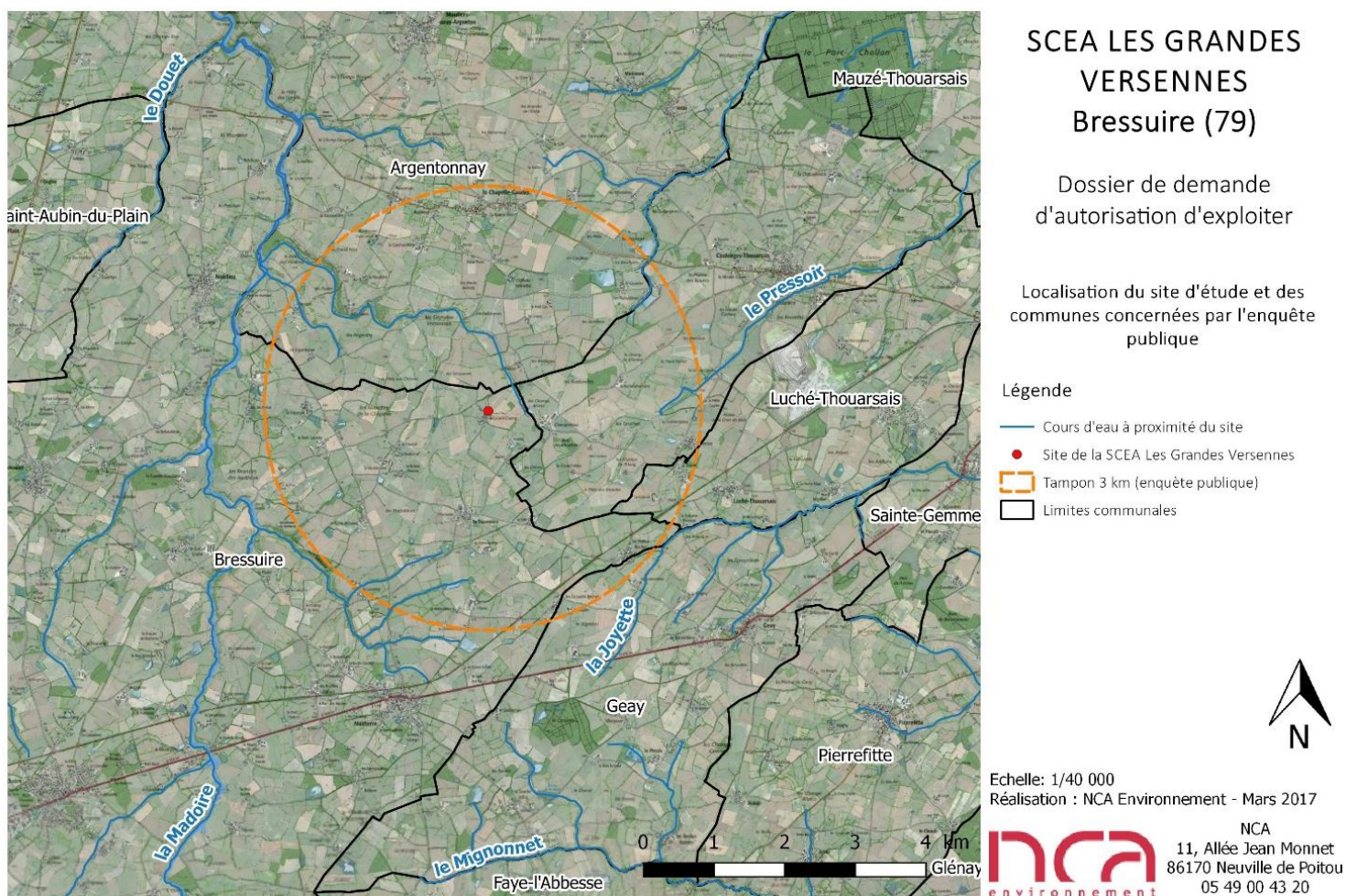


Figure 2 : Plan des abords de l'installation au 1/2000ème (plan cadastral extrait du permis de construire)

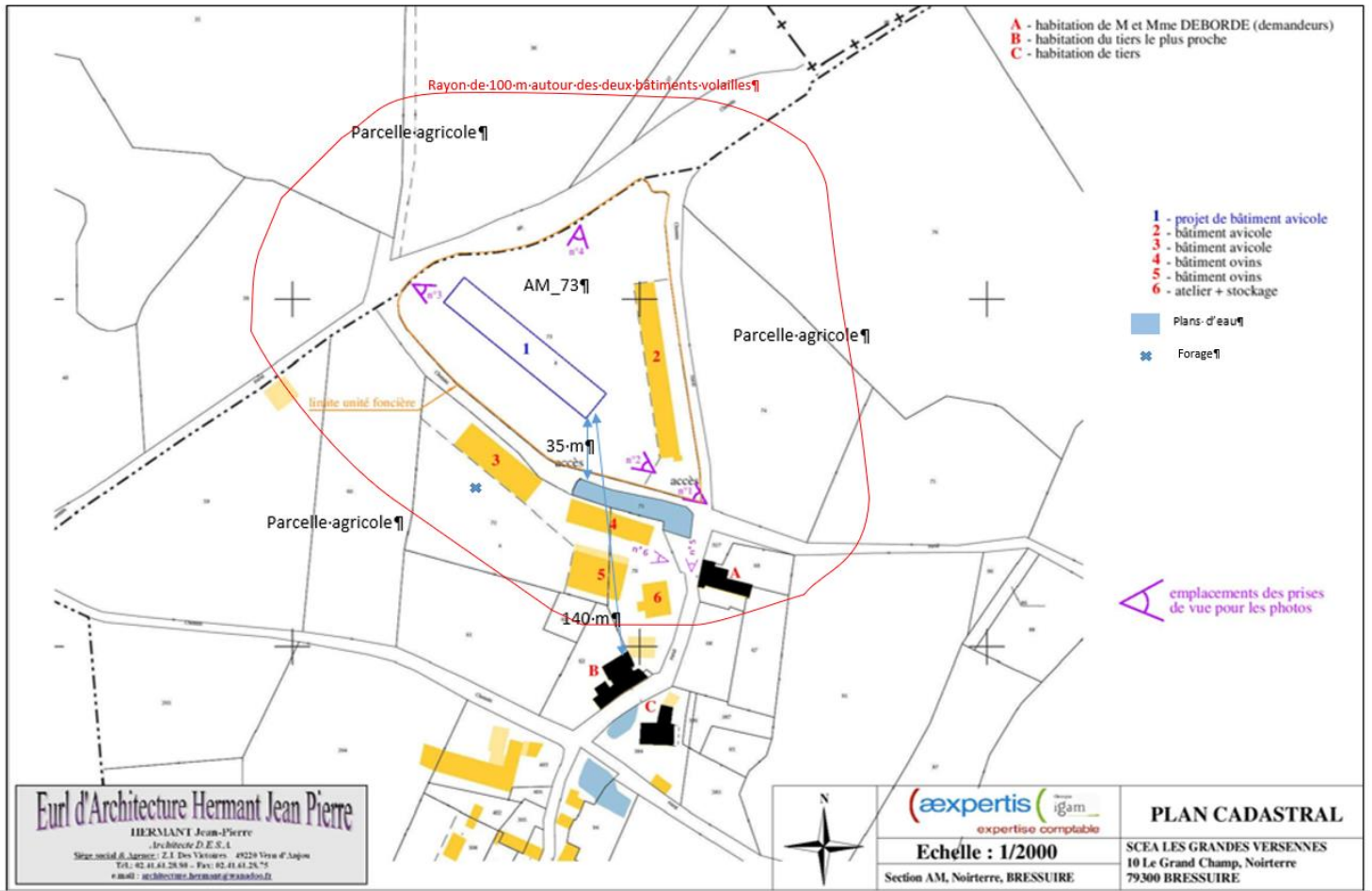


Figure 3 : Prises de vue sur site (photos extraites du permis de construire)



### III.2 Motivations par rapport au projet

Dans le bocage du Bressuirais, les terres ont un faible potentiel, dû principalement à leur caractère séchant. Il faut y ajouter une météo parfois capricieuse, comme au printemps 2016, très pluvieux, qui n'a permis de récolter qu'un fourrage de très mauvaise qualité.

Jusqu'ici, ce handicap lié aux conditions naturelles d'exploitation de cette zone, donnait droit à des aides spécifiques pour compenser le revenu dans le cadre d'un classement en zone défavorisée. Mais un redécoupage a eu lieu dernièrement excluant 90 % des communes en « zone défavorisée » des Deux-Sèvres, pour n'en conserver que 16, dont malheureusement Bressuire ne fait pas partie. La SCEA Les Grandes Versennes a donc perdu son accès à l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels), pourtant vitale pour ce type d'exploitation.

Le projet de M. et Mme Deborde consiste tout d'abord à sécuriser toutes les productions actuelles de l'entreprise pour capter le maximum de plus-value (optimiser la valorisation du secteur « ovin » par la vente d'agneaux en label et d'agnelles reproductrices).

La SCEA Les Grandes Versennes souhaite pouvoir installer un deuxième actif à temps plein sur l'exploitation et a besoin pour cela de sécuriser le revenu de celle-ci. Olivier Deborde, gérant de l'exploitation, a choisi de miser sur la production de volailles de chair et de dindes, dont la demande est en croissance depuis plusieurs années. Le projet de construction d'un bâtiment de 1815 m<sup>2</sup> s'inscrit donc dans une motivation à la fois économique et sociale, puisqu'elle permet de pérenniser l'exploitation tout en créant de l'emploi supplémentaire dans un secteur (l'élevage) peu dynamique dans sa globalité.

### III.3 Solution de substitution

Le projet de M. et Mme Deborde entraînera la construction d'un bâtiment d'élevage.

La construction de ce nouveau bâtiment est le seul scénario qui a été envisagé, car le site s'y prête parfaitement.

## IV. CARACTERISTIQUES DU PROJET

---

### IV.1 Installations existantes

Comme montré sur le plan des abords de l'installation en page 10, la SCEA Les Grandes Versennes possède déjà différents bâtiments, adaptés à l'élevage ovin et de volailles de chair :

- **Bâtiment n° 2** : Elevage de Volailles 1200 m<sup>2</sup>.

Type Louisiane consacré à l'élevage de volailles de chair, construit en 1999.

- **Bâtiment n°3** : Elevage de Volailles 780 m<sup>2</sup>.

Consacré à l'élevage de volailles de chair, construit en 1987.

- **Bâtiment n°4** : Engraissement ovins de 600 m<sup>2</sup>.

Consacré à l'engraissement des agneaux, construit en 1977.

- **Bâtiment n° 5** : Bergerie de 400 m<sup>2</sup>.

Bergerie utilisée 8 mois par an, construit en 2001.

### IV.2 Descriptif du nouveau bâtiment

Le bâtiment en projet est figuré sur la carte cadastrale comme étant le bâtiment 1. Le terrain visé pour l'implantation se situe sur la parcelle cadastrale n°73 de la commune de Bressuire, d'une surface totale de 10 450 m<sup>2</sup>.

#### IV. 2. a. Caractéristiques

Le nouveau bâtiment projeté par Olivier Deborde, implanté à proximité du bâtiment volailles type Louisiane, disposera d'une surface utile de 1 815 m<sup>2</sup>. Ses dimensions seront de 100,80 mètres de longueur par 18 mètres de largeur, divisé en 21 travées de 4 mètres 80 chacune. La hauteur sous plafond sera de 2,85 mètres.

Le nouveau bâtiment bénéficiera de l'éclairage naturel permis par les fenêtres présentes tout le long. Si nécessaire, il sera complété par 3 rampes de réglettes Led Agrilight avec variation de 0 à 100% afin de pouvoir moduler l'intensité selon les stades physiologiques des animaux grâce à des programmeurs.

La ventilation du chaque nouveau bâtiment sera de type dynamique. Elle s'effectuera grâce à des ventilateurs qui génèrent des mouvements d'air entrant et sortant du bâtiment pour créer une aération longitudinale. L'extraction se fera par 4 ventilateurs de 9000 m<sup>3</sup>/h sur les côtés, 2 ventilateurs en pignon de 24000 m<sup>3</sup>/h, et 6 turbines de 38000 m<sup>3</sup>/h.

L'intérieur sera chauffé par un système de 4 canons intérieurs suspendus installés au centre du bâtiment. La température sera modulée en fonction des stades de développement des animaux et des conditions climatiques. Ils seront alimentés au gaz propane. Les deux réservoirs de 1,7 tonnes chacun seront disposés conformément aux prescriptions applicables aux installations soumises à déclaration sous la rubrique 4718 (5 mètres de tout stockage de produits inflammables, 3 mètres des ouvertures de bâtiment).

#### IV. 2. b. Récapitulatif des animaux du futur bâtiment

En présence simultanée, **le nouveau bâtiment de 1815 m<sup>2</sup>** pourra accueillir au maximum **41 400 poulets** avec un chargement de 23 poulets/m<sup>2</sup> ou **14 400 dindes** avec un chargement de 8 dindes/m<sup>2</sup>.

### IV.3 Conduite de l'élevage

Suite au projet, la SCEA Les Grandes Versennes produira plusieurs sortes de volailles : dindes et poulets standard. Les animaux seront fournis par le groupe BELLAVOL et arriveront sur l'élevage à l'âge d'un jour. **Le type d'animaux produit pourra évoluer suivant les besoins du marché en veillant à respecter le nombre maximum d'emplacements.**

#### IV. 3. a. Alimentation et abreuvement

L'alimentation, disponible à volonté, est adaptée en fonction de l'âge des animaux. C'est une alimentation dite « multi-phases ». Elle est composée de 4 lignes d'alimentation automatique dans chacun des bâtiments 2 et 3.

Les aliments sont fournis par le groupe BELLAVOL. Ils sont composés de céréales, de produits et sous-produits de graines oléagineuses, légumineuses et céréalières, de minéraux, d'acides aminés et de vitamines (dont A et E).

Les animaux des trois bâtiments disposeront de lignes pipettes avec système de récupération à coupelle, dont l'utilisation évite les gaspillages et l'humidification du sol au niveau des zones d'abreuvement.

Environ 2383 m<sup>3</sup> par an seront nécessaires à l'élevage des animaux du nouveau bâtiment, portant le besoin total en eau pour l'élevage à 5026 m<sup>3</sup>. Cette consommation représente un prélèvement journalier moyen de 16,70 m<sup>3</sup>. Le site d'élevage existant est raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable, géré par le Syndicat du Val de Loire (SVL).

↳ Environ 2 403 m<sup>3</sup> par an seront donc nécessaires à l'élevage des animaux du nouveau bâtiment, portant le besoin total en eau pour l'élevage à 5 026 m<sup>3</sup>. Cette consommation représente un prélèvement journalier moyen de 13,77 m<sup>3</sup>. Le site d'élevage est raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable, géré par le Syndicat du Val de Loire (SVL).

## V. GESTION ET VALORISATION DES EFFLUENTS

---

Les deux tableaux qui suivent présentent la production d'effluents **actuelle** et **future** de la SCEA Les Grandes Versennes. Le site se situant en zone vulnérable, les normes sont celles de l'arrêté du 19 décembre 2011 (modifié le 11 octobre 2016). Par ailleurs la valorisation des effluents respectera la réglementation en vigueur.

## FILIERE DE VALORISATION DES EFFLUENTS ACTUELLE

### Calculs de la production totale d'effluent de l'exploitation

Catégories	Effectifs	Prod / an	Mois / mode de logement			Normes / animal (kg)		Rejets totaux (kg/an)*	
			L	F	Pât.	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	N	P2O5
<b>Bâtiment 1 : 1 200 m<sup>2</sup></b>									
V_Poulet Standart	26 400	50 688		2,3		0,028	0,015	1 419	760
V_Dinde (sexes mélangés)	9 600	18 144		8,3		0,237	0,230	4 300	4 173
<b>Bâtiment 2 : 780 m<sup>2</sup></b>									
V_Poulet Standart	17 160	32 947		2,3		0,028	0,015	923	494
V_Dinde (sexes mélangés)	6 240	11 794		8,3		0,237	0,230	2 795	2 713
<b>Bergerie : 400 m<sup>2</sup></b>									
O_Brebis	320	320		4	8	10,00	6,00	3 200	1 920
O_Agnelles	80	80		5	7	2,00	2,00	160	160
O_Agneau engraisé produit	520	520		4		3,00	1,00	520	173

**13 317    10 394** kg

### Calculs de la composition et de la quantité d'effluents

	Effluent	Vol. m <sup>3</sup> , t	Teneurs		Total (kg)	
			N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>
Production	Fumier de volailles	350	26,96	23,26	9 437	8 140
Production	Fumier d'ovins	240	6,89	3,67	1 653	880
Production	Restitution aux pâturages				2 227	1 373

**13 317    10 394** kg

## FILIERE DE VALORISATION DES EFFLUENTS FUTURE (Projet)

### ■ Calculs de la production totale d'effluent de l'exploitation

Catégories	Effectifs	Prod / an	Mois / mode de logement			Normes / animal (kg)		Rejets totaux (kg/an)*	
			L	F	Pât.	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	N	P2O5
<b>Bâtiment projet : 1 800 m<sup>2</sup></b>									
V_Poulet Standart	41 400	79 488		2,3		0,028	0,015	2 226	1 192
V_Dinde (sexes mélangés)	14 400	27 216		8,3		0,237	0,230	6 450	6 260
								<b>8 676</b>	<b>7 452</b>

**kg**

### ■ Calculs de la composition et de la quantité d'effluents

	Effluent	Vol. m <sup>3</sup> , t	Teneurs		Total (kg)	
			N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>
<b>Production</b>	<i>Fumier de volailles</i>	<b>340</b>	25,52	21,92	8 676	7 452
					<b>8 676</b>	<b>7 452</b>

**kg**

**Il faut donc attendre de l'agrandissement de l'élevage une production à terme de 350+340= 690 tonnes de fumier avicole.** La totalité de ce fumier sera exportée sur la plateforme de compostage de la société FERTIL'EVEIL, afin d'être valorisé. Deux conventions de reprise ont été signées à ce sujet (une pour l'élevage existant et une pour celui en projet).





## **Chapitre 2 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

## I. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET EFFETS MESURES POUR ÉVITER RÉDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DE L'EXPLOITATION SUR LE MILIEU

---

Afin de faciliter la prise de connaissance de l'étude d'impact, il est proposé au lecteur dans le présent résumé un tableau de synthèse reprenant les grands thèmes de l'étude d'impact : milieu humain, milieu physique et milieu naturel.

Pour chacun de ces thèmes et leurs sous-thèmes, l'état initial est décrit, ainsi que les éventuels effets du projet sur celui-ci et les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs sur l'environnement (ERC) correspondantes qui seront prises par le maître d'ouvrage.

Les effets sont classés par typologie :

- Temporaire (T) / Permanent (P)
- Direct (D) / Indirect (I)
- Positif (P+) / Négatif (N-)

L'agrandissement de l'élevage va s'accompagner d'un certain nombre de mesures évitant, réduisant et compensant si nécessaire, les différents impacts définis précédemment ; elles seront présentées pour chaque thème abordé en suivant la description de l'impact potentiel du projet. Par la conduite de l'élevage, la SCEA LES GRANDES VERSENNES s'attachera particulièrement :

- à protéger la ressource en eau et l'environnement,
- à préserver la qualité de l'air,
- à éviter, voire limiter, les nuisances sonores et olfactives,
- à maintenir un bon état sanitaire des installations,
- à prévenir les risques d'accidents,
- à garantir la sécurité au sein de l'installation et vis-à-vis des tiers.

L'ensemble de ces mesures permettra de garantir l'innocuité de l'installation vis-à-vis des tiers, de l'environnement et de la ressource en eau.

De plus, la SCEA Les Grandes Versennes s'engage à respecter l'ensemble des exigences réglementaires qui régissent actuellement l'existence d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, ainsi que les prescriptions spécifiques prises aux niveaux départemental et régional :

- Le Code de l'environnement,
- L'arrêté du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant de l'autorisation au titre des rubriques n°2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Les programmes d'actions dans la zone vulnérable aux nitrates.
- L'arrêté préfectoral d'autorisation à venir.

Thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC envisagées	Impacts résiduels
<b>Environnement humain</b>							
<b>Situation spatiale</b>	La commune de Bressuire est située dans les Deux-Sèvres. Le site de projet est situé sur l'exploitation déjà existante de la SCEA Les Grandes Versennes, sur une parcelle agricole sur laquelle il existe déjà un bâtiment d'élevage de volailles.	-	-		-	-	-
<b>Démographie</b>	En 2014, Bressuire dénombrait 19300 habitants, en légère hausse	Faible	<i>Projet</i>	La création de l'élevage, en permettant l'installation à plein temps d'une personne, pourra dynamiser le lieu-dit	P+ I P	-	<b>Effet positif</b>
<b>Activités socio-économiques</b>	Le lieu-dit le Grand Champ ne dispose pas d'autres entreprises que la SCEA Les Grandes Versennes	Faible	<i>Phase chantier</i>	Création d'activité locale dans les secteurs du bâtiment	P+ I T	-	<b>Effet positif</b>
			<i>Projet</i>	Pérennisation d'un emploi existant et création d'un emploi à temps plein	P+ I P	-	<b>Effet positif</b>
<b>Patrimoine et biens culturels</b>	Le projet ne contient pas de zone archéologique et est hors de zone de présomption de prescriptions archéologiques. On compte 15 monuments historiques sur la commune dont le plus proche est situé à plus de 2,5 km du site d'élevage	Nul	<i>Projet</i>	-		-	-
<b>Urbanisme</b>	La commune possède un PLU revu en 2014, il définit la parcelle cadastrale concernée par le projet comme zone agricole	Faible	<i>Projet</i>	Le projet est compatible avec les dispositions actuelles du PLU.	I P	-	-
<b>SDAGE et SAGE</b>	SDAGE Loire Bretagne adopté en 2015 établit des orientations visant à 61% des eaux en bon état d'ici 2021. Localement, le SAGE du Thouet, en phase d'élaboration, fixe les principaux enjeux	Moyen	<i>Projet</i>	Effet sur le prélèvement de la ressource en eau essentiellement. Pas d'épandage, exportation du fumier de volailles vers une plate-forme de compostage.	N- D P	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Mesure R n° 9 : Séparation des eaux usées et pluviales par la création d'un réseau souterrain de récupération des eaux usées	<b>Négligeable</b>
<b>Santé humaine</b>	<u>Bruit</u> : Le secteur d'étude ne présente pas de source sonore particulière hormis les bruits de la campagne. L'élevage déjà existant est source de nuisances légères liées au transport et au fonctionnement de l'exploitation  <u>Qualité de l'air</u> : Qualité de l'air surveillée par ATMO Nouvelle-Aquitaine ; l'agriculture et l'industrie occupent une place importante dans la part des émissions atmosphériques (notamment ammoniac) du département de Deux-Sèvres. Les indices de qualité de l'air sont le plus souvent bons à très bons (≤ 4) au niveau de Niort.  <u>Ambiance lumineuse</u> : Il y a peu de pollution lumineuse compte tenu des environs ruraux.	Moyen	<i>Phase chantier</i>	<u>Bruit</u> : Nuisances sonores pour les riverains proches <u>Vibrations</u> : Vibrations possibles, limitées aux abords proches. <u>Pollution de l'air</u> : Production de poussières en cas de temps sec et venté ; émissions de gaz d'échappement des engins de chantier <u>Déchets</u> : Production de déchets variés (gravats, déblais, ménagers...).	N- D T	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	<b>Négligeable</b>
			<i>Projet</i>	<u>Bruit</u> : La présence de l'élevage déjà existant limitera l'augmentation de bruit. Cette dernière qui sera liée essentiellement au transit de camions plus fréquents.  <u>Ambiance lumineuse</u> : Le nouveau bâtiment utilisera la lumière naturelle et sera fermé, ne provoquant pas de pollution lumineuse.  <u>Déchets</u> : L'exploitation engendrera une production accrue de déchets (a priori doublée par rapport à l'élevage précédent)  <u>Emissions atmosphériques</u> : Emissions possibles de poussières, GES et ammoniac	N- D P	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> (moins de poussières) <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	
			<i>Risques sanitaires</i> :	Moyen	<i>Projet</i>	La majeure partie des impacts théoriques concerne uniquement les personnes	

Thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC envisagées	Impacts résiduels
	L'élevage déjà présent veille à limiter le risque sanitaire en respectant la réglementation sanitaire en vigueur et en adoptant une série de mesures : Vide sanitaire, lutte contre les nuisibles, ventilation dynamique, prophylaxie, export des effluents organiques			travaillant sur le site et sont le cas d'un dysfonctionnement de l'élevage.		Mesure E n° 9 : Adoption d'un programme de prophylaxie avec vétérinaire attitré et prévention systématique <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	
<b>Risques technologiques</b>	<u>Risque industriel :</u> Aucun site SEVESO n'est présent à moins de 18 km de la commune, qui n'est pas soumis au risque de rupture de barrage <u>Transport de Matières Dangereuses (TMD) :</u> La commune d'implantation est concernée par le risque. <u>Pollution des sols :</u> Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) de la base de données BASOL n'est répertorié sur la commune d'Ivry-la-Bataille. 131 sites industriels de la base de données BASIAS sont recensés sur la commune.	Nul		-	-	-	-
<b>Environnement physique</b>							
<b>Hydrologie</b>	<u>Eaux superficielles :</u> La Madoire affluent de l'Argenton (à 3 km du site), présente globalement une eau de bonne qualité. Néanmoins la masse d'eau est déclassée pour les paramètres <b>orthophosphates et phosphore total</b> pour l'année 2017. Une mare est présente sur le site à plus de 35 m du futur bâtiment.  <u>Zones de gestion, de restriction ou de réglementation</u> La commune de Bressuire est située en zone vulnérable aux nitrates, elle est hors zone de répartition des eaux souterraines.  <u>Zones humides :</u> La pré-localisation des zones humides ainsi que les relevés de terrain indiquent qu'il n'y a pas de zone humide sur le site de projet.	Fort	<i>Phase chantier</i>	Risque de pollution accidentelle	D T	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	<b>Négligeable</b>
			<i>Projet</i>	Risque de pollution ponctuelle par une gestion inadaptée.	N-D P	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Mesure R n° 9 : Séparation des eaux usées et pluviales par la création d'un réseau souterrain de récupération des eaux usées	<b>Négligeable</b>
<b>Hydrogéologie</b>	<u>Masses d'eau :</u> Sur plus d'une centaine d'ouvrages recensés, la profondeur des aquifères est comprise entre quelques mètres et 103 m au maximum, avec une moyenne de 40 m. <u>Captages d'alimentation en eau potable</u> Les fichiers de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Poitou-Charentes mettent en évidence l'absence de captages et de périmètres de protection sur le secteur d'étude.	Moyen	<i>Phase chantier et projet</i>	Risque de pollution ponctuelle / accidentelle par une gestion inadaptée.	N-I P	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> Mesure R n° 9 : Séparation des eaux usées et pluviales par la création d'un réseau souterrain de récupération des eaux usées <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	<b>Négligeable</b>
<b>Climat</b>	<u>Température :</u> Température moyenne annuelle de 12°C, amplitude thermique de 14.5°C <u>Pluviométrie :</u> Pluviométrie qui atteint un cumul annuel moyen de 941.6 mm. <u>Rose des vents :</u> les vents dominants soufflent principalement du Sud-ouest au Nord-est. Les vents les plus fréquents ont une vitesse < 4,5 m/s (59,0%).	Faible	Projet	Accroissement limité des émissions atmosphériques impactant le climat (CO <sub>2</sub> , ammoniac, NO <sub>2</sub> etc.)	D P	<b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> (relatives aux émissions) <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b>	<b>Négligeable</b>
<b>Risques naturels</b>	<u>Inondations :</u> Le site est hors zone inondable. <u>Séisme :</u> zone d'aléa sismique modérée. <u>Aléa retrait-gonflement :</u> a priori nul sur le site du projet. <u>Mouvement de terrain :</u> pas de risque particulier. <u>Risque météorologique :</u> commune à risque de vent violent/tempête. <u>Feu de forêt :</u> non concernée.	Nul		-	-	-	-
<b>Environnement naturel</b>							

Thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC envisagées	Impacts résiduels
<b>Paysage</b>	<p>Le site d'implantation se situe dans une zone bocagère à vocation agricole. Le paysage se compose de matrice agricole, avec corridors de haies et taches de bois.</p> <p>Les enjeux visuels identifiés se concentrent dans les alentours de la zone d'étude (tiers à proximité).</p>	Moyen	<i>Projet</i>	Impact sur le paysage par la présence d'un bâtiment de taille importante (1815 m <sup>2</sup> )	N-D P	<p>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p> <p>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p> <p>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p>	<b>Négligeable</b>
<b>Zones naturelles</b>	<p><u>Recensement dans un rayon de 5 km :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ZNIEFF de type I à 4,5 km</li> <li>- 0 ZNIEFF de type II.</li> </ul> <p><u>Recensement dans un rayon de 10 km :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SIC FR5400439 Vallée de l'Argenton à 10,7 km</li> </ul> <p>Le site de projet se trouve en dehors de tout zonage d'inventaire ou réglementaire.</p>	Nul	-	-	-	-	-
<b>Flaune, Flore &amp; Habitats</b>	<p><u>Flore et habitats :</u></p> <p>Aucune espèce remarquable n'a été contactée sur le site. Construction dans la continuité de bâtiments existants. Les haies entourant la parcelle seront maintenues.</p>	Très faible	<p><i>Phase chantier</i></p> <p><i>Projet</i></p>	Effet négligeable du dérangement car parcelle choisie sur le site d'élevage comportant déjà le bâtiment 2	<p>D T</p> <p>D P</p>	<p>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p> <p>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p> <p>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</p>	<b>Négligeable</b>

## **Chapitre 3 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS**

Une étude de dangers a pour objet de caractériser, d'analyser, d'évaluer, de prévenir et de réduire les risques d'une installation, autant que technologiquement réalisable et économiquement acceptable, que leurs causes soient intrinsèques aux substances ou matières utilisées, liées aux procédés mis en œuvre ou dues à la proximité d'autres risques d'origine interne ou externe à l'installation.

L'étude de dangers consiste :

- à réaliser l'inventaire des différents risques encourus sur le site,
- à décrire les mesures de prévention, de protection et d'intervention propres à réduire la probabilité et les effets d'un accident s'il survenait.

L'analyse doit être effectuée en ayant toujours comme objectif la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur du site, mais aussi vis-à-vis du voisinage et de son environnement.

La sécurité concerne essentiellement les personnes travaillant sur le site d'élevage, puisqu'il n'y a pas de voisinage immédiat (premier tiers à près de 140 m).

La méthode employée pour cette analyse de risques consiste à :

- Identifier les **risques d'origine externe** au site : phénomènes naturels et environnement proche ;
- Identifier les **risques d'origine interne** au site : liés aux produits utilisés et au procédé ;
- Analyser les **accidents survenus** sur des installations de même type ;
- Evaluer de manière qualitative la **probabilité** d'apparition et la **cinétique** et la **gravité** des effets de chaque risque identifié ;
- Décrire les **mesures générales** en termes de sécurité et les **moyens de prévention, de protection et de lutte** contre les risques identifiés.

## I. IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

---

### I.1 Potentiels de dangers liés à l'environnement du site

#### Risque foudre

Le risque lié à la foudre est un risque évalué comme faible sur le site.

#### Risque sismique

Le site d'implantation se trouve exposé à un risque sismique modéré (zone de sismicité 3) : il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments de cette catégorie.

#### Risque inondation

Le site d'implantation n'est pas en zone inondable et est localisé hors périmètre d'un PPR.

#### Risques liés aux températures et évènements climatiques extrêmes

Le site de la SCEA LES GRANDES VERSENNES n'est pas dans une région soumise à des températures susceptibles de générer un risque particulier et de perturber le fonctionnement de l'installation ou d'endommager le matériel.

#### Activités voisines

Le site d'élevage est situé en bordure d'un lieu-dit, Le Grand Champ, ne contenant que des tiers sans activité industrielle.

Intrusion, actes de malveillance

La sécurité du site sera assurée par la fermeture du nouveau bâtiment et une présence quotidienne des exploitants.

Voies de circulation

En ce qui concerne les voies de circulation internes (entre les différents bâtiments), la vitesse sera limitée à 10 km/h. Une attention particulière sera prise dans la mesure où des tiers seront présents à proximité et de manière à éviter les risques de collision entre engins de manutention et véhicules de livraison.

**I.2 Potentiels de dangers liés aux produits**

**I. 2. a. Dangers liés au stockage de fioul**

Le site d'élevage possèdera une cuve de fioul de 1 200 litres muni d'une double paroi afin de prévenir les pollutions.

Cette capacité équivalente est donc bien inférieure au seuil de déclaration de 10 m<sup>3</sup> de la rubrique 4331 de la nomenclature des installations classées.

**I. 2. b. Dangers liés au stockage de gaz**

Trois cuves de gaz de 1,75 T chacune sont actuellement présentes sur le site d'élevage, auquel seront ajoutés à issue du projet deux cuves de gaz de 1,7 T chacune dans le cadre du projet de construction du bâtiment 1 de 1815 m<sup>2</sup>. Au total, ce seront donc 8,65 tonnes de gaz qui seront stockés sur le site suite à la réalisation du projet.

La rubrique n°4718 des installations classées à la protection de l'environnement fait référence à l'arrêté suivant le seuil (déclaration ou autorisation) pour le stockage de gaz inflammable :

👉 **La quantité de gaz stockée sur le site étant supérieure au seuil de déclaration fixée par cette rubrique (6 tonnes), la SCEA Les Grandes Versennes est donc soumise aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 23 Août 2005.**

**Les citernes de gaz sont régulièrement entretenues et vérifiées par Butagaz (les cuves sont louées à Butagaz).**

**I. 2. c. Dangers liés aux effluents d'élevage**

Le principal risque lié à ces produits est une pollution accidentelle du milieu, au moment du transfert des effluents vers la plateforme. Ce risque reste très limité dans la mesure où les effluents sont solides et enlevés dès le départ des bandes par la société de compostage.

Le travail d'un éleveur nécessite aussi l'utilisation et la manipulation de produits vétérinaires ou de désinfection. C'est pourquoi des règles de précaution et de sécurité s'imposent.

**I.3 Potentiels de dangers liés au procédé et aux équipements**

**I. 3. a. Dangers liés aux équipements**

Les dangers associés aux équipements en place détaillés dans le tableau suivant.

Equipement / ouvrage	Evènements redoutés	Phénomènes dangereux
----------------------	---------------------	----------------------



Installation électrique	Dysfonctionnement, court-circuit, défaut d'isolement	Incendie
Chaudière à gaz	Dysfonctionnement Ventilation défectueuse	Intoxication Incendie/explosion
Groupe électrogène	Dysfonctionnement, émission de gaz toxiques	Intoxication, Incendie

Tableau 3 : Risques liés aux équipements

### I. 3. b. Dangers liés à l'exploitation du site

Les dangers associés à l'exploitation du site proviennent de la circulation et des manœuvres des engins : véhicules de livraison, chargeur télescopique...qui peuvent être à l'origine d'accidents.

## II. REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

---

### II.1 Risque principal sur l'exploitation

Le principal risque sur l'élevage est l'incendie, vu le stockage et l'utilisation des fourrages dans les bâtiments, le stockage d'alimentation et le stockage de gaz inflammables et la présence d'installations électriques.

### II.2 Mesures pour réduire ce risque

Conformément à la loi, il sera réalisé annuellement un audit de conformité des installations électriques. Le risque de départ de feu lié aux systèmes de chauffage au gaz est exceptionnel dans la mesure où le respect des normes constructeur en la matière est respecté. Les matériaux utilisés pour les bâtiments seront choisis en fonction de leur résistance au feu et les sols en terre battue seront incombustibles.

La conception du projet a donc pris en compte l'intégration d'éléments et d'équipements permettant de maîtriser les potentiels de développement d'incendie, tels que :

- Utilisation de matériaux de construction résistants au feu,
- Formation technique et sécurité du personnel,
- Utilisation d'équipements de sécurité performants (capteurs ...),
- Réalisation d'audits de conformité des installations source de risques d'incendie
- Mise en place de signalisation et d'affichage (interdiction de fumer, ...).

Enfin, les bâtiments ont été implantés sur la parcelle de manière à minimiser les risques pour l'environnement, grâce au respect des distances nécessaires au passage des secours en cas de besoin, des distances entre les installations. Les différents moyens de prévention, de protection et de lutte sont présentés par la suite.

## III. ACCIDENTOLOGIE ET RETOUR D'EXPERIENCE

---

L'identification des dangers et l'étude d'accidentologie ont permis d'identifier 3 risques majeurs, inhérents aux installations d'élevage. Ces événements redoutés sont l'incendie/explosion, l'intoxication/asphyxie et la pollution du milieu.

Afin d'améliorer la démarche de prévention des risques sur les élevages, le BARPI propose un certain nombre d'orientations suite à l'analyse des accidents :

- Sensibilisation des exploitants et des organismes professionnels concernés à la prévention des risques ;
- Information des personnes (visiteurs, personnel) sur les risques existants et les précautions ;
- Identification des équipements, matières dangereuses/polluantes pour les personnes, l'environnement, les biens ou l'outil de production ;
- Aménagement, sécurisation de l'installation et établissement de consignes de sécurité (avec vérification de leur application) ;
- Contrôle et entretien réguliers des installations ;
- Formation du personnel à la prévention des risques et aux conduites à tenir en cas d'accident ;
- Anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les services de secours en cas d'intervention sur site (accessibilité, point d'eau, matières dangereuses éloignées des matières combustibles ou facilement déplaçables, évacuation des animaux ;
- Partage du retour d'expérience de situations d'accidents ou d'incidents avec d'autres exploitants.

#### IV. ANALYSE DE RISQUES

L'analyse de risques est ici menée de manière proportionnelle aux risques existants sur le site d'élevage.

La **probabilité d'occurrence** de ces risques, ou fréquence de l'événement redouté, correspond à la probabilité que le scénario identifié se réalise. Elle est évaluée de manière qualitative en se basant sur le tableau ci-après, issu de l'arrêté du 29 septembre 2005.

Tableau 4 : Grille de probabilité (Annexe 1 de l'arrêté du 29/09/2005)

Niveau de probabilité	Probabilité	
	Appréciation qualitative	
<b>A</b>	Fréquent	<b>Evénement courant</b> : s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie des installations, malgré d'éventuelles mesures correctives.
<b>B</b>	Probable	<b>Evénement probable</b> : s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation.
<b>C</b>	Peu probable	<b>Evénement improbable</b> : un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité.
<b>D</b>	Rare	<b>Evénement très improbable</b> : s'est déjà produit dans ce secteur d'activité, mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité.
<b>E</b>	Extrêmement rare	<b>Evénement possible mais extrêmement peu probable</b> : n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années, d'installations.

Pour l'élevage, les dangers peuvent être classés suivant la classification ci-dessous :

Tableau 5 : Classification des risques sur l'élevage

Risque	Probabilité	Conséquences
Incendie - explosion	D	Destruction bâtiment et site, pollution de l'air
Ecoulement accidentel	D	Pollution de l'eau
Risques climatiques naturels (foudre, vents, inondation)	D	Destruction bâtiment, endommagement matériel
Risques électriques	D	Dysfonctionnement élevage
Risques divers :		
Accidents corporels	C	Blessures des exploitants et des animaux
Accidents de la circulation	D	

La **gravité** des conséquences de ces risques se définit comme modérée, selon la grille de gravité de l'annexe 3 de l'arrêté du 29/09/2005. Les conséquences se limitent au périmètre du site.

Les risques existants sont donc considérés comme **acceptables**. Les mesures de prévention, de protection et de lutte sont précisées pour chaque type de risque recensé.

## V. MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION MIS EN ŒUVRE

La surveillance et l'entretien courant de l'installation seront assurés par les exploitants, tandis que la maintenance spécifique sera assurée par des entreprises extérieures spécialisées. Les différents équipements font l'objet d'une vérification régulière et l'étalonnage des appareils de mesure sera réalisé à fréquence régulière, conformément à la réglementation.

Toute intervention sur une machine tournante nécessite un arrêt. De même, en cas de panne ou de maintenance, les appareils électriques seront arrêtés et le courant sera coupé. De plus, les armoires électriques seront consignées, afin d'empêcher leur remise en marche par une personne extérieure à l'intervention. Cependant, l'éclairage et la ventilation seront conservés pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, les stockages de fourrages seront réalisés sur des bâtiments séparés des bâtiments de l'élevage avicole et de la bergerie, afin de limiter les risques de propagation.

Toutes les portes peuvent être manœuvrées de l'intérieur. L'exploitant veille à éviter tout encombrement à l'intérieur des bâtiments ou à l'extérieur, en particulier dans les zones d'évacuation. La propagation d'un feu sera très limitée compte tenu du respect des distances réglementaires entre les bâtiments

Lors des trajets de livraison d'intrants ou de transport et/ou épandage, toutes les précautions seront prises pour éviter un accident de la circulation.

Enfin, les bâtiments seront clos afin d'éviter l'intrusion de personnes étrangères à l'installation.

### V.1 Moyens de prévention contre l'incendie

#### ➤ Consignes spécifiques

- Plans d'évacuation et consignes de sécurité incendie : localisation des emplacements du matériel de lutte, itinéraire d'évacuation, personnes et organismes à contacter en cas de sinistre, ainsi que le personnel d'intervention.

➤ **Consignes d'exploitation**

- Affichage de l'interdiction de fumer et de pénétrer avec une flamme nue dans les parties présentant des risques particuliers d'incendie (et d'explosion) ;
- Affichage du numéro de téléphone du poste de secours le plus proche dans le bureau, et des consignes indiquant la conduite à tenir en cas d'incendie.

➤ **Contrôle des installations**

- Contrôle annuel des installations électriques, matériels d'éclairage et d'alimentation en courant électrique par un technicien compétent.

➤ **Formation du personnel**

- Formation à la lutte contre l'incendie.

## V.2 Moyens de prévention contre l'explosion

La probabilité du risque d'explosion est faible sur l'élevage. A l'issue du projet, l'exploitation possèdera cinq cuves de gaz, toutes en stockage aérien et d'une contenance de 1,7 à 1,75 tonnes chacune.

Le stockage de fioul ne peut subir une explosion qu'en raison d'un incendie qui surviendrait au niveau du bâtiment.

Une vanne de barrage gaz sera installée à l'entrée du bâtiment sous verre dormant, clairement identifiée.

## V.3 Moyens de prévention contre la pollution du milieu

➤ **Les ouvrages et véhicules**

L'étanchéité des ouvrages sera régulièrement contrôlée. De même, l'étanchéité des véhicules de transport (camions, épandeurs) sera vérifiée de façon périodique, pour éviter toute fuite d'effluent sur la voie publique.

➤ **Le stockage de fioul, , des produits vétérinaires et d'entretien**

Concernant la cuve de stockage de fioul, la principale mesure à mettre en place est l'installation d'une cuve de rétention, de même capacité, permettant de contrer tout risque de fuite du contenu dans le milieu naturel.

Certains produits demandent une conservation dans un réfrigérateur ; c'est le cas des produits vétérinaires, tels que les vaccins, dont le temps de stockage sur l'élevage est très court. Ce stockage dans des enceintes closes évitera tout déversement accidentel dans le milieu naturel.

La gestion des eaux sur le site garantit la protection des eaux et du sol.

➤ **L'élimination des déchets**

Au maximum, les déchets seront triés et valorisés en déchetterie. Les ferrailles seront collectées par les des établissements spécialisés.

Les déchets médicamenteux (flacons et médicaments périmés ou qui ne sont plus utilisés) seront repris par une collecte médicale. En attendant, ceux-ci seront stockés dans des bidons sécurisés et boîtes spécifiques.

## **VI. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

### ➤ **Les issues de secours**

- Portes manœuvrables de l'intérieur ;
- Respect des distances réglementaires entre les ouvrages ;
- Maintien du site et des locaux désencombrés, en particulier dans les zones d'évacuation.

### ➤ **La détection incendie**

Le site d'élevage sera surveillé par les personnes travaillant sur l'élevage. Elles seront formées à la conduite à tenir en cas d'incendie.

### ➤ **Les moyens d'alerte**

L'élevage est doté d'une alarme sonore liée à un transmetteur téléphonique en cas de mauvais fonctionnement de l'élevage (court-circuit, problème de ventilation ou de régulation de température), reliée au téléphone portable de l'exploitant (alarme répondant à la norme NF C 15-100).

Ce moyen d'alerte est efficace. Par ailleurs, l'élevage dispose d'un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible en cas d'urgence. Ce système permettra une rapidité et une efficacité dans la gestion du risque incendie.

### ➤ **La voie d'accès pompiers**

La route départementale RD 157 permet aisément la circulation d'un camion de 18 tonnes, ainsi que la route communale menant à l'exploitation de Grand Champ.

Les bâtiments seront facilement accessibles aux véhicules, avec des aires de circulation bien aménagées déjà présentes entre les bâtiments existants. L'exploitant veillera à éviter tout encombrement de l'installation, en particulier des zones d'évacuation.

Le Centre de Secours de Sapeurs-Pompiers le plus proche se situe à **Bressuire**. Le numéro de téléphone à appeler (le 18 ou le 112) sera affiché dans le bureau d'exploitation, ainsi que les consignes indiquant la conduite à tenir en cas d'incendie.

Les installations présentant le plus de risque vis-à-vis d'un incendie seront aisément accessibles et permettront d'intervenir rapidement.

### ➤ **Les moyens d'extinction**

Les moyens de d'extinction liés au stockage de gaz respecteront les prescriptions relatives aux ICPE soumis à déclaration sous la nomenclature 4718, à savoir :

- Présence d'au moins deux extincteurs à poudre « ABC d'une capacité minimale de 9 kg » ; précisant « ne pas se servir sur flamme gaz ».

- Présence d'un poste d'eau (bouches, poteaux...), public ou privé, implanté à moins de 200 mètres du stockage, ou de points d'eau (bassins, citernes, etc.),
- Présence d'un tuyau et d'une lance dont le robinet de commande est d'un accès facile en toute circonstance.

### ➤ Extincteurs

Le site déjà existant faisant l'objet d'une autorisation datant de 1998, il dispose déjà de quatre extincteurs installés dans les sas des bâtiments existants. Le nouveau bâtiment sera équipé d'un extincteur supplémentaire adapté aux risques et aux classes de feu qui peuvent être rencontrés dans les locaux. Les extincteurs seront type ABC et CO<sub>2</sub> et sont disposés dans les zones à risques. Leur nombre est déterminé en fonction de la disposition des locaux et des zones à protéger conformément à la réglementation en vigueur. Un extincteur sera notamment installé à proximité du futur groupe électrogène, ainsi qu'un extincteur portatif CO<sub>2</sub> à proximité des armoires ou locaux électriques.

L'extincteur de type ABC ou poudre polyvalente agit sur 3 classes de feu et est à réserver aux locaux où un feu dû au gaz est à craindre. L'extincteur CO<sub>2</sub> agit principalement sur les feux d'origine électrique.

Les extincteurs existants et prévus seront conformes aux normes en vigueur et une maintenance annuelle par un organisme spécialisé sera planifiée pour les conserver en bon état de fonctionnement.

### ➤ Besoins en eau pour la défense incendie du site

La quantité d'eau nécessaire pour la gestion du risque incendie est de **160 m<sup>3</sup>/h** compte-tenu de la surface des bâtiments d'élevage (**plus grande surface non-recoupée : nouveau bâtiment en panneaux sandwich de 1815 m<sup>2</sup>**). La quantité d'eau nécessaire au SDIS pour gérer le risque incendie est donc **de 320 m<sup>3</sup>**.

**Cette réserve est déjà présente sous la forme d'une mare de 600 m<sup>3</sup> distante de moins de 100 mètres du bâtiment en projet**, telle que visible sur le plan cadastral au 1/2 000<sup>ème</sup> et sur le plan de gestion des risques.

- ↪ **M. et Mme Deborde veilleront à aménager une aire d'aspiration de 32 m<sup>2</sup> autour de la mare en application de la circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951 relative à la création et l'aménagement de point d'eau, et conformément aux fiches techniques pour l'aménagement de points d'eau incendie fournie par le SDIS 79 et insérées en annexe au présent dossier.**
- ↪ **Ainsi, le site de la SCEA Les Grandes Versennes dispose d'une quantité d'eau suffisante et à proximité immédiate pour gérer le risque incendie.**

### ➤ La gestion des eaux d'extinction d'incendie

En cas d'incendie, les pompiers lutteront contre les feux dans le but d'éviter toute propagation à d'autres bâtiments ou dans le but de sauver des vies humaines.

L'usage de l'eau sera limité à ces objectifs et les quantités d'eau nécessaires seront donc raisonnables, à contrario de l'objectif d'éteindre le feu sur l'ensemble du bâtiment.

Les eaux d'extinction seront au mieux confinées au niveau du bâtiment (dalle et muret béton), pour un stockage temporaire avant d'être pompées pour être éliminées via une filière de traitement adaptée.

## VII. CONCLUSION

---

**Le projet de l'élevage porté par la SCEA LES GRANDES VERSENNES constitue un réel atout pour le dynamisme de la région.** Il contribuera au développement du tissu économique et agricole local et en cela, représentera une source de retombées économiques pour le territoire, grâce à :

- L'intervention de nombreux corps de métier lors de la construction du site puis ultérieurement en phase de fonctionnement : terrassement, maçonnerie, aménagements et matériels d'élevage, transport, transformation d'aliments, découpe de la viande et fabrication de produits cuisinés... ;
- La diversification et la pérennisation de la production agricole locale ;
- La production d'un fertilisant organique à valeur ajoutée pour les cultures, grâce à la valorisation des effluents d'élevage par l'export des effluents vers une plateforme de compostage.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un environnement économique, social et sociétal qui s'est imposée de l'agriculture et de l'élevage qui a beaucoup évolué depuis quelques années. Nous intégrons à notre démarche d'éleveur, maillon d'une filière de production de volailles de qualité, un rôle de gestionnaire de l'environnement pour un élevage intégré dans son territoire rural et une mission de développement durable.

Ce projet d'élevage a pris en compte toutes les mesures, afin de limiter son impact sur l'environnement et permettra la mise en place d'un outil rationnel. La conception et l'exploitation de cet élevage remplissent toutes les conditions par rapport aux normes environnementales. Cet élevage, qui sera constitué d'installations performantes, n'aura qu'un impact très faible sur l'environnement (la ressource en eau), voire nul (tourisme, paysage) du fait des mesures de protection envisagées.

**LA SCEA LES GRANDES VERSENNES est constituée de personnes compétentes, chefs d'entreprises, et désireuses de préserver leur outil de travail et leur environnement.**

### **LE PETITIONNAIRE S'ENGAGE A ASSURER UNE PROTECTION MAJEURE DE L'ENVIRONNEMENT.**

L'étude d'impact sur l'environnement de cette installation a montré les différents éléments à maîtriser pour une garantie maximum lors de son exploitation.

Elle a été déterminée selon les critères réglementaires, mais aussi avec l'aide de l'exploitant, qui a parfaitement conscience des nuisances pour l'environnement que pourrait provoquer un outil de production utilisé dans de mauvaises conditions ou mal maîtrisé.

L'exploitant est le garant de son cadre de vie et sera le premier pénalisé. Il a tout à fait conscience que le développement agricole, et notamment la filière porcine, ne peut se faire que dans le strict respect de l'environnement.

Le fumier de volaille produit sur le site sera intégralement exporté vers une plateforme de compostage.

### **LA PROTECTION DES RIVERAINS CONTRE LES NUISANCES OLFACTIVES ET VISUELLES EST ASSURÉE PAR :**

- un **éloignement du site** d'exploitation de tout site touristique, de tiers, le maintien de plantations paysagères pour une bonne intégration du site,
- le **respect des prescriptions par rapport à l'émission de bruits** en limite de propriété,
- un **suivi sanitaire rigoureux** et une **bonne hygiène** des bâtiments,
- une **zone de manœuvre stabilisée**,
- le **respect des distances réglementaires** lors des épandages des effluents.

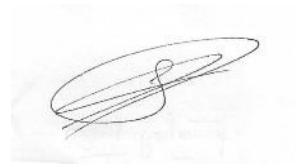
**LA PROTECTION DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE ET DES EAUX SOUTERRAINES A ETE PRISE EN CONSIDERATION PAR LE PETITIONNAIRE DANS LA GESTION DE L'ELEVAGE PAR :**

- une **étanchéité des installations de stockage** et un contrôle régulier,
- un assainissement autonome performant,
- **un compteur d'eau volumétrique** pour contrôler la consommation de l'élevage et un clapet anti-retour sur la conduite d'alimentation en eau.

**LA SCEA LES GRANDES VERSENNES S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DE CES PRESCRIPTIONS POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE ET LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.**

Le gérant de la SCEA LES GRANDES VERSENNES certifie l'exactitude des informations portées ci-dessus.

A Bressuire, le 11/06/2018

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned on a light-colored rectangular background.